

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 12</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec la MJC Lorraine pour les Nouvelles Activités Périscolaires du mardi après-midi dans les locaux de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2016/2017</p> <p style="text-align: center;"><i>délibération n° 3</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoint, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Madame le Rapporteur rappelle que, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) des mardis après-midi organisés dans les locaux de l'école élémentaire, le Conseil Municipal a renouvelé par voie d'avenant n°1 approuvé par délibération du 31 août 2015, la convention de partenariat avec la MJC Lorraine visant à l'encadrement et l'animation des NAP par 5 professeurs qualifiés salariés de la MJC Lorraine moyennant une rémunération forfaitaire de 36 € de l'heure par professeur, ce qui représente un coût de 96 € pour 2h40 d'activité assurée par professeur.

Cette année, et compte-tenu du bilan établi au terme d'une seconde année de fonctionnement, lequel a démontré une nouvelle fois la qualité des prestations offertes et appréciées des enfants et de leurs parents, la commission de la Jeunesse souhaite remplacer dès la prochaine rentrée scolaire l'activité « anglais » par une animation dédiée à la relaxation tout en maintenant le fitness, le théâtre, les activités manuelles et la vidéo.

Après avoir renégocié avec la MJC Lorraine les conditions d'organisation pour la prochaine rentrée, un accord a été trouvé pour la mise en place des 5 activités souhaitées par la commune moyennant une participation financière revalorisée à **37 € de l'heure par professeur**, ce qui représente un coût de **98,67 € pour 2h40 d'activité assurée par professeur**.

Un nouvel avenant n° 2 à la convention initiale est donc établi avec la MJC Lorraine pour, d'une part, reconduire les activités de fitness, théâtre, activités manuelles et vidéo et, d'autre part, retenir un professeur qualifié pour l'activité relaxation.

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1...

- approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec la MJC Lorraine dans le cadre d'un avenant n° 2 pour l'encadrement et l'animation des mardis après-midi de toute l'année scolaire 2016-2017 pour une prestation de 5 professeurs qualifiés, dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président de la MJC Lorraine l'avenant n° 2 à la convention de partenariat susdite.



Le Maire

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016

Le Maire

Daniel MAGRON

